

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre  
A 20 h 30, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Dunières (salle « La Bobine »),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Pierre DURIEUX)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :  
En exercice : **24**  
Présents : **17**  
Ayant pris part au vote (vote public) : **22**  
○ Pour : **22**  
○ Contre : **0**  
○ Abstention : **0**  
○ Blanc : **0**  
○ Nul : **0**

Date de convocation :  
**Le 12 décembre 2023**

Date d'affichage :  
**Le 12 décembre 2023**

DELIBERATION N° :  
**DC/2022-12-18/09**

OBJET DE LA SEANCE :  
**Ordures ménagères**

**SICTOM Entre Monts et Vallées**

**Rapport d'activités 2022**

**AR Prefecture**

043-244300307-20231218-DC2023121809-DE  
Reçu le 22/12/2023

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, TOURON Jean-Marc, SOUVIGNET Bernard, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle et SOUTRENON Maryline.

**Excusés** : Néant.

**Absents** : MM. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M. Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle. Mme JAMES Marie-Laure donne pouvoir à M. SABY François-Régis. M. SANTY Jean-Pierre donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à SOUTRENON Maryline.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « Entre Monts et Vallées », et « Velay-Pilat »).

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation le SICTOM Entre Monts et Vallées a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2022 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Structure : 4 intercommunalités concernées
- Territoire d'une superficie de 906,8 km<sup>2</sup>
- Compétences : collecte OM, collecte sélective, déchetteries et traitement (OM et déchetteries)
- Gouvernance : Conseil Syndical et Bureau
- Organisation du service :
  - Installations : siège SICTOM, trois déchetteries (Dunières / Chambon / Monastier), un centre d'enfouissement technique (Tence) et 162 écopoints
  - Personnel : 22 personnes - 4 tournées
  - Matériels : 7 camions (5 OM + 2 tri sélectif)
- Bilan technique :
  - Collecte :
    - Fréquence collecte :
      - OM : 1 fois par semaine (seuls les gros producteurs sont ramassés deux fois par semaine)
      - Tri sélectif (écopoints) : entre 1 fois toutes les deux semaines, à 1 à 2 fois par semaine



- Nombre conteneurs :
  - Individuels OM : 15 140 bacs
  - Ecopoints tri sélectif : 570 (emballages : 202 - papier : 170 - verre : 198)
- Evolution tonnages :
  - OM : 4 269,68 tonnes (dont 942,22 tonnes pour la CCPM)
  - Tri sélectif : 2 295,54 tonnes (emballages : 443,16 tonnes - papier : 523,74 tonnes - verre : 1 328,64 tonnes)
  - Déchetteries : 60 298 tonnes (dont 18 595 tonnes pour Dunières)
- Kilomètres parcourus : 111 000 kms
- Gasoil consommé : 60 689 litres
- Traitement :
  - CET Tence : autorisation d'exploitation jusqu'au 31 octobre 2016 - site fermé - biogaz : non indiqué - lixiviats : 3 680 m3 traités
  - ALTRIOM :
    - 4 270 tonnes traitées (3 345 tonnes de Tence - 925 tonnes du Monastier)
    - Déchets sortants 2021 : recyclables (16%), compost (9%), combustibles CSR (31%), autres déchets enfouis (19%) et inertes (26%)
  - Centre de tri de Firminy : 960 tonnes traitées
  - Verre : 1 329 tonnes traitées
  - Composteurs distribués : 98 en 2022 (726 jusqu'au 31.12.2021)
- Finances :
  - Fonctionnement
    - Dépenses : non indiquées
    - Recettes : rachat déchets : 267 668 € - contribution collectivités : 3 184 805 € (dont CCPM : 805 057 €)
  - Investissement : non indiquées
  - Fiscalité : la CCPM est à la TEOMi (taxe incitative) ; les 3 autres EPCI sont à la TEOM
- Communication – Prévention : programme d'animations (habitants et écoles), modernisation flotte de véhicules, visite déchetteries et CET, bulletin d'informations SICTOM, conseil compostage et site internet
- Orientations 2023 : non indiquées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2022 du SICTOM Entre Monts et Vallées dans le cadre de la compétence « ordures ménagères »,
- émet un avis favorable sur ce rapport sans émettre de remarques particulières.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**AR Prefecture**

043-244300307-20231218-DC2023121809-DE  
Reçu le 22/12/2023

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Pierre DURIEUX,  
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*